

Communiqué de presse

Berne, le 8 septembre 2005

T +41 31 381 64 00
F +41 31 381 64 01

info@swisselectric.ch
www.swisselectric.ch

Dépôt géologique profond pour déchets radioactifs: Le secteur de l'énergie nucléaire veut présenter une demande d'autorisation générale fin 2009

Berne, le 8 septembre 2005 – Le ministre de l'énergie Moritz Leuenberger présente cet après-midi la procédure du plan sectoriel pour un dépôt en couches géologiques profondes pour déchets radioactifs. Une nouvelle étape importante en vue d'un tel dépôt est ainsi introduite. Le secteur de l'énergie nucléaire envisage de présenter, vraisemblablement en décembre 2009, la demande d'autorisation générale pour un dépôt géologique profond pour déchets hautement radioactifs.

«Le début de la procédure du plan sectoriel est une nouvelle étape importante en vue de l'aménagement d'un dépôt en couches géologiques profondes pour déchets hautement radioactifs en Suisse». C'est par ces mots que le président de swisselectric, Monsieur Hans Schweickardt, explique l'importance du plan sectoriel. Selon Monsieur Schweickardt, on montre ainsi clairement que la partie géologique et technique de la procédure de recherche de dépôt final est terminée et que le processus politique de décision peut maintenant commencer. «swisselectric et la branche de l'énergie nucléaire soutiennent le plan sectoriel et accueillent avec plaisir cette nouvelle étape franchie par les autorités», poursuit Monsieur Schweickardt. C'est vraisemblablement en décembre 2009 que le secteur de l'énergie nucléaire présentera, sur la base maintenant de la nouvelle loi sur l'énergie nucléaire, la demande pour un dépôt final pour déchets hautement radioactifs. Le délai visé coïncide largement avec le calendrier de l'Office fédéral de l'énergie, OFEN, qui avance en effet la date de 2010 pour présenter la demande d'autorisation générale.

Le secteur a honoré sa part d'engagements

Ces trente dernières années, d'importantes investigations géologiques ont été réalisées et la faisabilité technique de la construction d'un dépôt profond a été démontrée. En 1988 déjà, le Conseil fédéral arrivait à la conclusion que le secteur de l'énergie nucléaire avait fourni la démonstration de la faisabilité du stockage géologique pour les déchets de faible et de moyenne activité. Depuis fin 2002, les autorités fédérales vérifient les documents relatifs à la démonstration de la faisabilité du stockage géologique pour les déchets hautement radioactifs, que le secteur lui

a présentés. La décision du Conseil fédéral est attendue pour le second semestre 2006. Le financement de l'évacuation des déchets radioactifs est également assuré: les coûts de l'élimination, produits pendant l'exploitation des centrales nucléaires, comme par exemple l'emballage prêt au stockage final des déchets ou le stockage intermédiaire des fûts à Zwiilag, sont payés directement par les exploitants des centrales nucléaires. Par ailleurs, ces derniers alimentent un fonds pour les coûts de gestion produits après le démantèlement des centrales nucléaires. Le secteur de l'énergie nucléaire assume ainsi ses responsabilités et a, pour le moment, honoré sa part d'engagements contractés pour la réalisation d'un dépôt en couches géologiques profondes.

Demande de gestion constructive du plan sectoriel

Comme le montrent des sondages d'opinions représentatifs, la population souhaite que la question des dépôts définitifs avance. En 2003, le souverain a en effet voté clairement en faveur de l'utilisation de l'énergie nucléaire en Suisse. swisselectric invite donc les autorités et les politiques à entreprendre maintenant de leur côté les étapes nécessaires. swisselectric attend notamment du plan sectoriel qu'il se déroule dans les temps et soit géré de manière systématique et constructive par les responsables. swisselectric réclame en plus des mesures garantissant que le plan sectoriel amènera dans les délais des résultats et des décisions.

Monsieur Hans Schweickardt, président de swisselectric, se tient à votre disposition pour vos questions et demandes d'interviews.

Veillez contacter à cet effet Monsieur Rolf Schmid, chef de la communication, swissnuclear, Frobürgstrasse 17, 4601 Olten, Tél. 062 205 20 10, fax 062 205 20 11, e-mail : rolf.schmid@swissnuclear.ch

Le texte de presse complet ainsi que d'autres documents d'information sont à votre disposition sur Internet à l'adresse suivante: www.swissnuclear.ch, rubrique « médias ».

Autres liens:

www.swisselectric.ch

www.swissnuclear.ch

www.entsorgungsnachweis.ch - Page d'accueil de l'OFEN sur la démonstration de la faisabilité du stockage géologique

www.nagra.ch

www.entsorgungsfonds.ch

www.stilllegungsfonds.ch

swisselectric est l'organisation des entreprises du réseau d'interconnexion suisse d'électricité. Créée en avril 2002, elle compte actuellement six membres : ATEL, FMB, CKW, EGL, EOS et NOK. En 2003, ces entreprises employaient quelque 12000 personnes, ce qui représente environ 60% du personnel du secteur de l'électricité. Ces entreprises se chargent de la majeure partie des échanges suisses d'électricité avec l'étranger.

swissnuclear est la section énergie nucléaire de swisselectric. swissnuclear est composée de représentants des six entreprises productrices d'énergie, ATEL, FMB, CKW, EGL, EOS et NOK et s'engage pour le fonctionnement sûr et économique des centrales nucléaires en Suisse. Les entreprises membres de swissnuclear gèrent les centrales nucléaires suisses Beznau, Gösgen, Leibstadt et Mühleberg qui produisent près de 26 milliards de kilowattheure, soit 40% de la demande d'électricité en Suisse. Avec les sociétés Zwiilag et Nagra, les membres font partie d'associations qui s'engagent en faveur d'une évacuation écologique et sûre des déchets radioactifs.